

■ **Fonds d'entraide aux chômeurs nécessaires**, à Neuchâtel, fondation, venir en aide, par tous les moyens jugés opportuns, aux chômeurs, etc. (FOSC du 28.02.1976, p. 577). Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.
Journal no 2572 du 11.09.2002
(00645182 / CH-645.0.401.242-8)